

longtemps que je suis au Conseil, mais, à ma connaissance, le Conseil du Trésor n'a pas eu de communication directe avec le Canadien National.

Le sénateur Everett: Je suis heureux d'apprendre que les dépenses particulières ne seraient pas vérifiées comme le seraient normalement celles d'un ministère d'un gouvernement, mais il me semble que vous devriez recevoir un état financier complet pour les justifier en détail; le Conseil du Trésor devrait recevoir tout cela avant de pouvoir approuver le déficit, et la question que le sénateur Benidickson soulève concernant le trafic-voyageurs devrait figurer dans l'état financier, je suis sûr que ces dépenses pourraient être subdivisées.

M. Cloutier: L'état financier est encore en voie de préparation au Ministère et il s'agit ici de renseignements préliminaires.

Le sénateur Everett: C'est juste, mais éventuellement vous auriez l'état financier.

M. Cloutier: Oui, nous l'aurions éventuellement.

Le président: Cela répond-il à votre question, sénateur Benidickson?

Le sénateur Benidickson: N'est-il pas vrai que les opérations de la société des chemins de fer Nationaux du Canada sont vérifiées par des vérificateurs privés?

M. Cloutier: Je le crois, bien que je ne le sache pas personnellement.

Le sénateur Croll: Oui, il y a toujours une affectation pour la nomination de vérificateurs. Je me souviens qu'on en a parlé à la Chambre.

Le sénateur Benidickson: En d'autres termes, la société des chemins de fer Nationaux du Canada n'est pas soumise au même examen et au même dévoilement de ses dépenses que l'est la société Radio-Canada, comme nous l'avons vu ces deux ou trois derniers jours.

Le président: Vous voulez dire, par l'auditeur général?

Le sénateur Benidickson: Ou une autre société de la Couronne. Les vérificateurs du National-Canadien ne sont pas l'auditeur général du Canada, n'est-ce pas M. Cloutier?

M. Cloutier: Je ne saurais répondre à cette question, je ne le sais pas. Il y a des sociétés de la Couronne, et je ne sais pas si le National-Canadien en est une, si l'auditeur général est l'un des deux vérificateurs.

Le sénateur Croll: Cela est mentionné dans les comptes des banques.

M. Cloutier: C'est juste.

Le sénateur Benidickson: L'auditeur général du Canada peut être assez impitoyable lorsqu'il découvre des anomalies dans les

comptes de la société Radio-Canada ou de toute autre société de la Couronne, tandis qu'un vérificateur privé qu'embaucherait le National-Canadien hésiterait à se montrer critique, n'est-ce pas?

M. Cloutier: Je dirais que peut-être les attributions des deux vérificateurs sont différentes. L'auditeur général reçoit son mandat du Parlement, tandis qu'un vérificateur ordinaire est tenu, en vertu de la Loi sur les compagnies, de faire rapport sur certains points déterminés. Il se peut que les deux mandats ne concordent pas entièrement.

Le président: Il va sans dire, sénateur Benidickson, que des vérificateurs privés dont les services sont retenus et payés par une compagnie ne travaillent pas dans le même intérêt, je dirais, que le ferait l'auditeur général. Mais ce qui vous intéresse, c'est de savoir si l'auditeur général devrait avoir un droit de regard sur la comptabilité du National-Canadien. Je crois que c'est là ce que vous voulez savoir.

Le sénateur Benidickson: Je serais malvenu de poser cette question, mais à cause de la publicité dont la Société Radio-Canada a fait l'objet ces derniers jours...

Le président: Et d'autres ministères.

Le sénateur Benidickson: ... et d'autres ministères, je me demande si nous ne devrions pas exercer une certaine surveillance sur le National-Canadien. Les vérificateurs et les comptables du National-Canadien ne critiqueront pas cette société publiquement. C'est un compte qu'ils tiennent à vérifier et qui leur vaut une bonne rémunération. Je devrais être la dernière personne à faire cette observation, parce que j'ai parrainé certains bills à la Chambre des communes dont l'objet était de nommer des vérificateurs pour le National-Canadien. Je me demande, cependant, si nous ne devrions pas avoir un certain droit de regard sur certaines des dépenses du National-Canadien. Je pose la question à ce sujet et je me demande s'ils ont raison et si toutes les autres sociétés ferroviaires de l'Amérique du Nord ont tort pour ce qui concerne les tarifs-voyageurs. Je comprends l'idée qu'ils ont de pouvoir faire un profit sur le trafic-voyageurs, mais en font-ils vraiment?

Le sénateur Smith (Queens-Shelburne): Je crois pouvoir éclaircir certains des renseignements donnés. J'ai toujours cru que les services de bacs mentionnés à ce crédit particulier étaient exploités par le National-Canadien, en tant qu'agent du ministère des Transports, que ces services de bacs sont en dehors des opérations ordinaires du National-Canadien, sauf qu'ils sont pourvus du personnel et de ce qu'il faut pour en assurer l'exploitation.